

COMMUNE DE SEYSSES-SAVES
32130**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
N°2022-022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Seysses-Savès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel TENNE, Maire.

Présents : JP. CAVAILLE – JM. LAPALU – F. MARTRES – V. FERNANDEZ – M. TENNE – AM. GLEIZES – N. TAULET-P. MASSARIN - C. LAJOUS - V. TONUS

Absente : A. LAMARQUE

Secrétaire de séance : Anne-Marie GLEIZES

OBJET : Achat défibrillateur

M. le Maire rappelle que le défibrillateur actuel se trouve dans la salle des fêtes qui n'est pas accessible puisqu'elle est fermée et n'est donc d'aucun secours.

Il propose d'installer un nouveau défibrillateur à l'extérieur de la salle des fêtes dans une boîte sécurisée et de déplacer l'actuel dans le quartier du Peyrigué.

Plusieurs devis ont été faits.

L'entreprise Schiller France SAS propose :

- la reprise de l'ancien défibrillateur ainsi que la fourniture d'un nouveau avec un boîtier extérieur pour 864 €.
- un boîtier extérieur pour déplacer le défibrillateur actuel qui se trouve à l'intérieur de la salle des fêtes pour 510,72 €
- un boîtier extérieur avec un nouveau défibrillateur pour 1 564,80 €

L'entreprise MEDICO Toulouse propose :

- un boîtier extérieur avec un nouveau défibrillateur pour 2 412,96 €
- un boîtier extérieur pour déplacer le défibrillateur actuel qui se trouve à l'intérieur de la salle des fêtes pour 1 040,16 €

Après discussion, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acheter un boîtier sécurisé pour l'extérieur à l'entreprise Schiller France SAS pour la somme de 510,72€ et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

Ainsi fait et délibéré à Seysses-Saves, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel TENNE

